

LIVRET D'ACCUEIL

École Primaire Julie DAUBIE
Les Terrasses Théodore de la Villemarqué
29590 Saint-SEGAL
Tél : 02 98 73 01 98
ec.0290637k@ac-rennes.fr

Année scolaire 2023/2024

Bienvenue à l'école !

Toute l'équipe de l'école est heureuse d'accueillir
votre enfant.

Ce livret est là pour vous donner les premières
informations dont vous
pourriez avoir besoin.

Rien ne remplace cependant le contact direct,
alors si vous vous posez
des questions, n'hésitez pas à venir nous voir.

Votre enfant va vivre sa première rentrée à l'école et c'est pour lui une grande aventure ! Pour l'aider à grandir, nous avons besoin d'avancer main dans la main : vous, les parents d'élèves et nous, l'équipe éducative.

Ce petit guide conçu à votre intention, vous apportera les premières informations sur notre école et son fonctionnement.

Le début de la première année de scolarisation peut être difficile pour les futurs PS surtout pour ceux qui n'ont jamais quitté leurs parents, leur cocon familial.

La rentrée est progressive et adaptée en fonction des enfants sur la première, voire la deuxième période.

Informations concernant l'école

Horaires de l'école

Accueil des enfants le matin en classe : 8h50 à 9h



Horaires de l'école :

Lundis, mardis, jeudis et vendredis : 9h à 12h et 13h30 à 16h30.

Le portail de l'école est fermé à 9h.

Horaires des récréations : 10h15 à 10h30 (Cycle II), 10h30 à 10h45 (Cycle III), 11h à 11h30 (Cycle I) et 15h à 15h15 (Cycle II), 15h15 à 15h30 (Cycle III) et 15h30 à 16h (Cycle I).

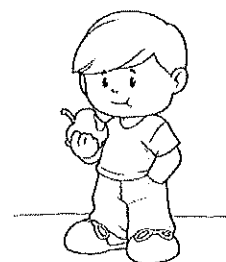
Le goûter

Pour les élèves des classes maternelles, une collation à base de fruits, fournie par la mairie est proposée en classe.

Pour les anniversaires, un gâteau est réalisé en classe pour fêter les anniversaires chaque mois (pas de bonbons ni de gâteaux).

Dans les classes du CP au CM2, votre enfant peut apporter un petit goûter pour la récréation du matin, mais uniquement composé de fruits frais ou secs, ou de compote. Merci de ne pas diluer tout médicament dans la gourde de votre enfant.

Copyright Crouleux-Franck.com



Les enfants malades

Les enfants malades ne peuvent pas être acceptés à l'école.

En cas d'absence pour maladie, vous devez prévenir l'enseignant(e) de votre enfant par téléphone (02.98.73.01.98) ou par message sur toutemonannée.com.

Les enseignants n'ont pas le droit de donner des médicaments sauf dans le cas d'un Projet d'Accueil Individualisé.

En cas d'asthme, sur présentation d'une ordonnance de moins de 3 mois et du traitement, il sera possible d'administrer le traitement médicamenteux proposé par votre médecin.

Si votre enfant est porteur d'une maladie chronique, merci de contacter la direction de l'école avant la rentrée.

Si votre enfant a un suivi extérieur (orthophonie, psychomotricité ...) merci d'avertir son enseignante.

Le restaurant scolaire

Les inscriptions sont à effectuer la semaine précédente jusqu'au lundi matin. Les annulations doivent être transmises dans un délai de 24h, avant 11h.

Pour tout ce qui concerne la restauration scolaire (inscription, annulation de repas,...) merci d'envoyer un mail à l'adresse : accueil@mairie-saintsegal.fr ou d'appeler le 02.98.73.17.03.



La garderie

Un service de garderie municipale est ouvert le matin à partir de 7h15 et le soir jusqu'à 18h45. Les inscriptions sont prises en mairie ou directement par Sylvie PALUD, responsable de ce service.

L'accueil périscolaire

Un service d'accueil, type ALSH est proposé sur la commune de Saint-SEGAL, tous les mercredis en période scolaire. Durant les vacances scolaires, un accueil est proposé sur les communes de Pleyben et Châteaulin.

L'accueil périscolaire est géré par la communauté de communes. Pour toute demande relative à ce service, merci de contacter le responsable (Damien LE BELLEC) à l'adresse alsh.saintsegal@ccpcp.bzh ou 07.88.95.58.73.



L'Association des Parents d'Élèves

L'Association des Parents d'Élèves permet le financement d'activités scolaires (spectacles, visites de musée, achat de livres, matériel, ...). Pour cela, elle organise de nombreuses activités et manifestations pour les enfants de l'école, notamment la fête de fin d'année. Elle a besoin d'aide et de volontaires...

N'hésitez pas à contacter Solène NGUYEN et Karen LANNUEL : ape.st.segal@gmail.com

Les délégués des parents d'élèves

Les délégués de parents d'élèves participent au conseil d'école où ils représentent l'ensemble des parents.

Chaque année, début octobre, des élections ont lieu par correspondance pour élire les 6 représentants des parents d'élèves.

N'hésitez pas à vous présenter, c'est l'occasion d'échanger sur l'école. Si vous êtes intéressé.e.s, vous pouvez les contacter à l'adresse :

parentsdelegues29590@gmail.com

Participation à la vie de l'école



Toute l'année, les enseignantes pourront avoir besoin de parents pour participer à des sorties, pour aller à la piscine, pour accompagner à des spectacles, pour participer à des ateliers liés aux projets des classes ou de l'école. Si vous êtes disponible, informez-en l'enseignant(e).

Les vacances scolaires 2023/2024

Nous sommes dans la zone B.

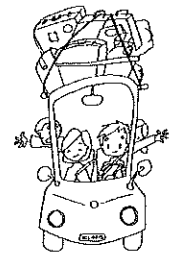
Rentrée scolaire : le lundi 4 septembre

Vacances Toussaint : du 20 octobre 2023 après la classe
au 6 novembre au matin

Vacances Noël : du 22 décembre 2023 après la classe
au 8 janvier 2024 au matin

Vacances hiver : du 16 février 2024 après la classe
au 4 mars 2024 au matin

Vacances printemps : du 12 avril 2024 après la classe
au 29 avril 2024 au matin



Attention :

En cas d'absence de votre enfant, merci de prévenir son enseignante soit par le blog Toutemonannee.com soit en téléphonant à l'école au 02 98 73 01 98.

Si votre enfant était inscrit à la cantine, il est impératif de prévenir aussi la mairie au 02 98 73 17 03 ou par mail à accueil@mairie-saintsegal.fr.

Toute absence pour cause de vacances en dehors de ces dates doit faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale, Monsieur NOURY, à l'adresse ce.0290138t@ac-rennes.fr

Conseils pour une première rentrée réussie !

Pour venir à l'école, votre enfant doit être prêt pour la vie en collectivité, c'est-à-dire être préparé à la séparation avec ses parents, être prêt psychologiquement.

Les jours précédents la rentrée...

La première rentrée est un moment important de la vie de votre enfant. Il est essentiel de lui en parler :

- pour lui donner une image positive de l'école.
- pour lui expliquer où il va aller et qui il va rencontrer.
- pour préparer la séparation en le sécurisant.

Préparez ensemble son sac : y écrire son prénom, y glisser des vêtements de rechange ainsi que le doudou si nécessaire (y noter son prénom), prévoir une couverture pour la sieste, et la gourde incassable pour boire en classe .

Le jour J ...

Maman, papa, nounou (si la présence parentale est vraiment impossible), ayez le temps ce jour-là d'accompagner votre enfant dans la classe. Avant de le quitter, dites-lui ce que vous allez faire et précisez-lui qui viendra le chercher à la sortie.

Acceptez ses chagrins, ses craintes et ne montrez pas votre éventuelle angoisse. N'oubliez pas le « doudou », lien avec la maison !

Évitez les départs qui durent: cela rend la séparation plus difficile.

Soyez à l'heure de la sortie, larmes et angoisses seront évitées.

Un cahier de liaison vous sera distribué avec toutes les recommandations et informations pratiques utiles dès la rentrée.

Vous aurez aussi, quelques jours après la rentrée, des codes pour vous connecter au blog Toutemonannée.com.



Quelques conseils pour la suite...

Chaque jour, ou au moins au début de chaque semaine, pensez à préciser à l'enseignante où votre enfant déjeune, qui vient le chercher, s'il va à l'accueil périscolaire.

N'hésitez pas à dialoguer avec l'enseignante si vous vous posez encore des questions.

Un cahier de liaison vous permettra d'échanger des informations avec l'enseignant.

Une bonne fréquentation est indispensable pour que votre enfant progresse.

Pour éviter les pertes de vêtements, merci de marquer les habits de votre enfant avec son prénom.

Afin de faciliter la journée de votre enfant, prévoyez des vêtements confortables et qui peuvent être salis.

Le sommeil est essentiel au développement de l'enfant

Le sommeil est un besoin fondamental de l'enfant. Il lui assure un bon développement physique, psychique et cognitif.

Un sommeil de bonne qualité est donc essentiel au développement de l'enfant et l'aide dans ses apprentissages. Pendant qu'il dort, l'enfant consolide tout ce qu'il a appris dans sa journée.

Dormir suffisamment permet à votre enfant :

- de bien se développer sur le plan physique ;
- de renforcer ses apprentissages ;
- de renforcer ses capacités de mémorisation ;
- de se concentrer davantage et plus longtemps ;
- de mieux gérer ses émotions ;
- d'être en forme pendant la journée ;
- de sécréter l'hormone de croissance ;
- de renouveler ses cellules ;
- de renforcer son système immunitaire.

Pour s'endormir dans de bonnes conditions, les rituels calmes et rassurants sont importants (chanson, histoire lue ou contée), ainsi qu'une heure de coucher régulière.



Comment faciliter l'apprentissage de la propreté

Ne forcez pas votre enfant. Tant que votre enfant n'est pas prêt, il est inutile de le forcer à devenir propre.

Choisissez le bon moment. Familiarisez-le avec le pot et établissez une routine.

Passez à la culotte de tissu, supprimez la couche pendant la sieste et la nuit.

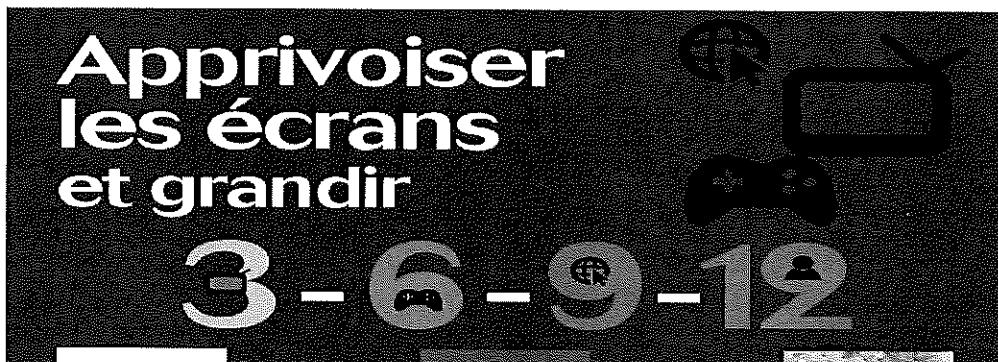
Invitez-le à vous imiter. Comme il apprend à parler en vous copiant, votre enfant voudra vous imiter pour faire ses besoins.

Déposez son pot près des toilettes en l'encourageant à faire comme vous. Lorsqu'il sera prêt, il voudra faire comme papa et maman.

Les écrans et le développement de l'enfant

Les écrans peuvent perturber le développement de votre enfant s'ils sont trop ou mal utilisés.

Voici quelques points de repères.



Avant 3 ans
L'enfant a besoin de construire ses repères spatiaux et temporels



De 3 à 6 ans
L'enfant a besoin de découvrir ses dons sensoriels et manuels



De 6 à 9 ans
L'enfant a besoin de découvrir les règles du jeu social



De 9 à 12 ans
L'enfant a besoin d'explorer la complexité du monde



Après 12 ans
L'enfant commence à s'affranchir des repères familiaux

Avant 3 ans : Jouez, parlez, arrêtez la télé

De 3 ans à 6 ans : Limitez les écrans, partagez-les, parlez-en en famille

De 6 ans à 9 ans : Créez avec les écrans, expliquez-lui Internet

De 9 ans à 12 ans : Apprenez-lui à se protéger et à protéger ses échanges

Après 12 ans : Restez disponibles, il a encore besoin de vous !

« J'ai imaginé les repères « 3-6-9-12 » comme une façon de répondre aux questions les plus pressantes des parents et des pédagogues. » Serge Tisseron
3-6-9-12. *Apprivoiser les écrans et grandir*, Ed. érès

À tout âge, choisissons ensemble les programmes, limitons le temps d'écran, invitons les enfants à parler de ce qu'ils ont vu ou fait, encourageons leurs créations.

érès